

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2449**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conventions de partenariat pour la période 2023-2025 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Nouvel institut franco-chinois, Africa 50 et Maison des Européens de Lyon (MDEL) pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Michel Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2449**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conventions de partenariat pour la période 2023-2025 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Nouvel institut franco-chinois, Africa 50 et Maison des Européens de Lyon (MDEL) pour leurs programmes d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Métropole a une longue tradition d'échanges internationaux. Elle contribue ainsi, à son échelle, et sur la base des compétences dont elle dispose, à apporter des réponses aux grands objectifs internationaux que les Nations-Unies ont adoptés pour une mondialisation plus juste et plus solidaire.

Ces objectifs entendent répondre aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle que sont la croissance et la mobilité urbaines, les innovations et l'adaptation aux changements climatiques, les conséquences des instabilités géopolitiques mondiales, les interdépendances socio-économiques, le développement d'activités économiques et des emplois et le vivre ensemble.

Pour ce faire, la Métropole travaille aussi avec l'ensemble des acteurs locaux de son territoire, qui développent des actions à l'international et qui sont détenteurs d'expériences et de savoir-faire spécifiques avec un réel potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation.

Dans ce cadre, elle peut soutenir des actions menées par ceux d'entre eux qui présentent des actions cohérentes avec les principaux axes stratégiques de son intervention à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations internationales bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, promotion de la francophonie, information et sensibilisation des citoyens, notamment les publics jeunes, aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Concernant le soutien aux acteurs locaux développant des actions internationales, la Métropole et la Ville de Lyon ont lancé, depuis 2017, une procédure commune d'appel à projets annuel pour le financement, par voie de subventions, d'initiatives relevant de leurs compétences respectives.

Ainsi, chaque année, ce sont environ 75 structures qui sont soutenues financièrement par la Métropole pour déployer une action ou un projet spécifique, en lien avec l'un des 3 grands objectifs de la politique internationale de la collectivité : interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, solidarité internationale.

De manière complémentaire à cet appel à projets, et au regard des projets déposés chaque année dans ce cadre, la Métropole souhaite construire un partenariat pérenne et durable avec certains des acteurs institutionnels et associatifs de son territoire, afin de leur permettre d'agir, sur leur champ d'actions, de manière plus permanente et en ayant une meilleure visibilité sur le soutien de la Métropole à moyen terme.

Cet engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens permet d'envisager de façon plus globale et durable le partenariat avec ces structures et de pérenniser les actions. Aussi, afin de contribuer à leurs objectifs, la Métropole souhaite apporter son soutien aux structures suivantes sur une durée de 3 ans (2023-2025) :

- l'association Nouvel institut franco-chinois,
- l'association Africa 50,
- l'association Maison des Européens.

La présente délibération a donc pour objet de présenter l'activité et les engagements triennaux de ces 3 associations, ainsi que l'attribution de la subvention de la Métropole pour l'année 2023.

L'accompagnement financier annuel de la Métropole pour les années prochaines sera soumis chaque année au vote de l'assemblée. Les subventions correspondantes seront versées sous réserve du vote des crédits annuels au budget métropolitain.

Le soutien attribué à la Maison des solidarités locales et internationales, par délibération du Conseil n° 2023-1596 du 27 mars 2023, s'est inscrit dans ce même cadre.

## **II - L'association Nouvel institut franco-chinois**

L'institut franco-chinois de Lyon fut la 1<sup>ère</sup> université chinoise créée hors de Chine et sa fondation à Lyon, en 1921, a été l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine. Sa création découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans une perspective de modernisation du modèle éducatif traditionnel.

L'association Nouvel institut franco-chinois a été créée en 2014. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. Elle compte actuellement 16 membres et elle est présidée par le Président - Directeur général du groupe Seb.

L'association Nouvel institut franco-chinois valorise cette histoire commune et contribue, par ses actions, à développer l'internationalité du territoire métropolitain en lien avec la Chine, en tissant des liens entre les acteurs français et chinois en matière économique, universitaire, culturelle et touristique. Ses objectifs sont les suivants :

- être une plateforme d'échanges pluridisciplinaires des relations franco-chinoises,
- être un lieu incontournable lors des déplacements officiels de délégations chinoises en France,
- valoriser un patrimoine et une histoire commune,
- développer des passerelles entre le monde économique et le monde culturel des 2 pays,
- développer un lieu de vie, d'accueil et de référence pour les étudiants chinois à Lyon,
- devenir un lieu touristique qui se positionne dans le schéma du tourisme responsable de la Métropole.

Les actions menées par l'association Nouvel institut franco-chinois visent à développer le dialogue interculturel, les échanges culturels, économiques, universitaires et institutionnels entre Lyon et la Chine. L'association Nouvel institut franco-chinois propose ainsi, tout au long de l'année, une programmation culturelle riche et variée, autour de l'art contemporain, à destination du grand public grand lyonnais et de l'écosystème chinois du territoire (entreprises, universités et institutions).

Ces événements sont proposés sur le site historique et patrimonial de l'institut (Lyon 5<sup>ème</sup>) et à travers tout le territoire métropolitain. D'autres événements annuels et récurrents complètent le volet culturel comme le festival Baguettes magiques et les Rencontres économiques.

La Métropole, adhérente de cette association, siège au sein du collège Collectivités et Établissements publics Fondateurs.

### **1° - Compte-rendu d'activités 2022 et bilan**

Par délibérations de la Commission permanente n° CP-2022-1366 du 16 mai 2022 et du Conseil n° 2022-1244 du 26 septembre 2022, la Métropole a attribué à l'association Nouvel institut franco-chinois une subvention d'un montant de 30 000 € pour son programme d'actions 2022 et une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de ses événements auprès du grand public sur l'art contemporain en Chine.

Les activités développées par l'association en 2022 ont été les suivantes :

Le Musée de l'institut franco-chinois a affiché une belle fréquentation en 2022 avec 2 796 personnes accueillies (1 600 personnes en 2021). L'exposition les Foules de l'artiste Ji Lingzi a rencontré un grand succès.

Les ateliers pour enfants organisés en lien avec cette exposition ont permis d'accueillir de nombreux jeunes visiteurs venus découvrir la culture chinoise à travers l'histoire du lieu et l'art contemporain. L'exposition lancée en mai, dédiée à la collection du docteur Jacques Caton, a permis d'animer toute la saison estivale. Enfin, l'année s'est terminée avec le parcours Trames, en résonance avec la 16<sup>ème</sup> biennale d'art contemporain de Lyon, qui a permis de donner à l'association Nouvel institut franco-chinois une large visibilité à la fois en et hors les murs grâce à 5 lieux d'exposition.

L'association a proposé, par ailleurs, 34 ateliers pour le jeune public en 2022 (contre 9 en 2021). Ces séquences de médiation originales, entièrement gratuites, appelées Xiao xiao, ont largement été plébiscitées par les visiteurs et permettent une découverte du patrimoine et de la culture de l'autre mais aussi de la nature grâce aux visites du parc.

L'association a aussi organisé :

- la 6<sup>ème</sup> édition du festival Baguettes magiques, dédié à la culture chinoise, qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2022. Deux cent participants ont assisté aux différents temps et ateliers proposés : ateliers gratuits pour petits et grands, collaborations entre chefs, déjeuners et dîners dans le parc de l'association Nouvel institut franco-chinois avec des chefs lyonnais et des chefs d'origine chinoise, cours et démonstrations, parcours à travers la Ville de Lyon à la découverte des spécialités chinoises,

- la 2<sup>ème</sup> édition des Rencontres économiques : 80 personnes réunies le 21 novembre à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes (135 personnes en plénière et au déjeuner ; 46 personnes en distanciel) autour de la thématique : comment développer une vision globale et partagée de la manière dont la technologie transforme nos vies et remodèle nos environnements économiques, sociaux, culturels et humains.

De nombreuses autres animations ont été proposées sur le site du Fort Saint-Irénée ou hors les murs, comme la Nuit européenne des musées (70 participants), le festival d'art contemporain le Mai d'Adèle (25 participants), les Fêtes consulaires, la programmation proposée dans le cadre de la semaine consulaire (107 participants), les Journées européennes du patrimoine (300 participants) ou encore une participation au festival Silk in Lyon (4 événements hors les murs).

Enfin, en 2022, l'association Nouvel institut franco-chinois a initié un nouveau cycle de conférences, répondant à la demande des mécènes de se réunir chaque mois autour de thématiques variées. Ces conférences sont la concrétisation du travail de fond mené par les différentes commissions de l'association. Trois conférences ont eu lieu : présentation d'un ouvrage et de son auteur, matinale économique sur les risques et opportunités d'investir en Chine, conférence en lien avec le parcours Trames autour de la Soie.

Enfin, 7 réunions des commissions de l'association se sont tenues en 2022.

## **2° - Propositions pour un partenariat triennal**

L'association Nouvel institut franco-chinois agit comme un trait d'union entre Lyon et la Chine et est un outil de rapprochement et de compréhension des cultures.

Les actions qu'elle conduit dans ce but sont déclinées par thématiques : culture, économie, université, vie associative et Forum, qui permettent à différents partenaires de se retrouver, d'échanger et de construire collectivement le programme à court et moyen terme.

Les activités de l'association sont organisées en 6 grands types :

- une programmation de rencontres et de conférences mensuelles : ces temps d'échanges sur la Chine peuvent être travaillés sous un angle institutionnel, économique ou culturel et s'adressent à différents publics (spécifique, averti, ou grand public),

- l'accueil des jeunes publics : l'accueil des jeunes publics et des publics dits éloignés de la culture est une priorité pour l'association Nouvel institut franco-chinois. Cet accueil se fait par le biais de visites guidées et d'ateliers spécifiques autour de la culture chinoise mais aussi de l'art contemporain. Les groupes accueillis peuvent aussi s'essayer aux différentes techniques artistiques utilisées par les artistes exposés à l'association Nouvel institut franco-chinois,

- le projet d'un jardin botanique : il s'agit d'un projet spécifique qui consiste à aménager un espace dédié (à l'arrière de la maison attenante au bâtiment principal), planté d'essences aromatiques chinoises. Le but est de développer une culture et une consommation locales de produits d'origine asiatique. Ce projet intègre un volet pédagogique important,

- une programmation estivale à partir du festival Baguettes magiques. Ce festival est ouvert à tous et programme les talents du territoire : restaurateurs, maraîchers, associations, commerçants, qui y proposent leur interprétation propre de la cuisine chinoise, conjugée à une approche de l'agriculture urbaine et de l'alimentation de demain. À travers ce festival, l'association souhaite s'afficher comme un acteur culturel ancré sur le territoire, proposant une offre riche aux habitants de la Métropole, petits et grands. L'événement souhaite aussi répondre aux enjeux locaux en matière d'accès à la culture pour tous, d'animation locale, d'alimentation et d'agriculture urbaine durable et d'ouverture à l'autre,

- la participation aux événements locaux et nationaux : l'institut propose, chaque année, une programmation en lien avec les événements grand public locaux et nationaux tels que la Nuit européenne des musées, la Fête de la musique, les Journées du patrimoine, le festival du Mai d'Adèle, les Fêtes consulaires,

- l'organisation des Rencontres économiques de l'institut : l'objectif est de faire dialoguer des représentants institutionnels, économiques, académiques, français et chinois, autour d'un sujet d'intérêt pour les 2 pays. Ces échanges permettent d'exposer des points de vue, des stratégies, des orientations qui peuvent être différentes et/ou complémentaires.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces activités, l'association projette un budget annuel de fonctionnement d'environ 450 000 €. Ses ressources sont majoritairement issues de ses activités propres et des contributions des membres et mécènes de l'association.

Les financeurs publics sont la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au regard des objectifs poursuivis par l'association Nouvel institut franco-chinois, des activités que déploie l'association, et de leur intérêt pour le territoire, la Métropole souhaite accompagner financièrement celle-ci. Elle souhaite ainsi conforter l'action de l'association sur la base d'un partenariat qui s'établit dans la durée, et notamment accompagner cet acteur du territoire dans le développement de ses activités sur les 3 années qui viennent.

Une convention de partenariat triennale est donc proposée dans cette perspective.

### **3° - Programme d'actions de l'association Nouvel institut franco-chinois pour 2023 et plan prévisionnel de financement**

Pour l'année 2023, le programme d'actions proposé par l'association sur ses grands thèmes d'intervention est le suivant :

- programmation 2023 des rencontres et conférences mensuelles :

. atelier L'Orient vs. L'Occident : mieux comprendre ses partenaires chinois, approche interculturelle le 4 mai 2023,

. présentation du dernier livre de François Jullien : Moïse ou la Chine en juillet 2023,

. atelier Clés de la communication business en Chine en septembre 2023,

. conférence de Mary Françoise Renard, économiste professeure à l'Université Clermont Auvergne, responsable de l'Institut de recherches sur l'économie de la Chine, autour de La place de la Chine dans l'économie mondiale, en septembre 2023,

. conférence et partage d'expérience sur la création et le design franco-chinois : l'exemple de la réussite de l'entreprise Icicle en France, en novembre 2023 ;

- accueil des jeunes publics : en 2023, l'objectif de l'association Nouvel institut franco-chinois est d'organiser 50 ateliers dédiés au grand public et aux Maisons de la culture et de la jeunesse, aux centres de loisirs et autres associations travaillant avec l'enfance. Ces ateliers se déroulent sur chaque période de vacances scolaires. Gratuits, ils visent à faire découvrir au jeune public, la culture chinoise, l'histoire sino lyonnaise et la scène artistique contemporaine. Sur ce dernier point, les enfants peuvent découvrir les techniques utilisées par les artistes exposés (Cyanotype, etc.).

La programmation du Nouvel institut franco-chinois a été labellisée en début d'année au titre du pass culture et du pass Région. Ces 2 dispositifs permettent aux établissements scolaires (collèges et lycées) de disposer de budgets mis à disposition par l'État et la Région pour financer des sorties culturelles tout au long de l'année. L'association Nouvel institut franco-chinois va donc être intégrée à une offre de visites et d'actions culturelles notamment proposés aux collégiens de la Métropole :

- aménagement du jardin botanique : l'association Nouvel institut franco-chinois a démarré, fin janvier 2023, les travaux d'aménagement afin de planter arbres, essences et plantes chinoises. Le choix des plantations a été effectué par un groupe de travail constitué de représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole et de la Ville de Lyon ainsi que du jardin botanique du parc de la Tête d'Or, l'association Tesfec, spécialisée dans le concept de forêts comestibles, le Consulat de Chine à Lyon et, ponctuellement, des représentants de Canton, Shanghai, etc. ;

- festival Baguettes magiques : la 7<sup>ème</sup> édition du festival Baguettes magiques se tient du 28 juin au 2 juillet autour des thématiques du végétal, de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable pour tous, dans les cuisines dites du monde. Le lien est établi avec le jardin botanique, qui permettra demain de cultiver localement les légumes et les herbes venus de Chine, puis de les cuisiner. Cette année, 2 visites à la découverte des secrets de la gastronomie chinoise à Lyon sont proposées, ainsi que 2 brunchs sur le thème du végétal, une soirée cinéma et cuisine de rue chinoise, des ateliers dédiés aux enfants, une conférence avec un atelier culinaire ;

- lien avec les événements locaux et nationaux : en 2023, le Nouvel institut franco-chinois s'engage aux côtés des partenaires culturels suivants :

- . du 11 au 14 mai : le Mai d'Adèle,
- . 13 mai 2023 : la Nuit européenne des Musées,
- . 3 et 4 juin 2023 : les Fêtes consulaires,
- . 21 juin 2023 : la Fête de la musique,
- . 16 et 17 septembre 2023 : les Journées du patrimoine ;

- Rencontres économiques : en 2023, l'association Nouvel institut franco-chinois organisera la 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres économiques. Cette nouvelle édition mettra en avant la thématique de la décarbonation de l'industrie, et plus largement de nos sociétés, et accueillera de nouveau des délégations en provenance de Chine.

Le budget prévisionnel pour 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	22 000	subventions	96 000
services extérieurs	157 000		
autres services extérieurs	47 400	<i>dont Métropole</i> <i>dont Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>40 000</i> <i>40 000</i>
charges de personnel	221 000	autres produits	351 400
<b>Total</b>	<b>447 400</b>	<b>Total</b>	<b>447 400</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 40 000 € pour l'année 2023 au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois pour la réalisation de son programme d'activités annuel.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers la convention d'objectifs triennale.

### III - L'association Africa 50

Le continent africain se développe à un rythme soutenu, suscitant l'intérêt de nombreux pays et particulièrement des grandes puissances du monde. En 2050, la population africaine devrait représenter 2 milliards d'individus, soit 1/5<sup>ème</sup> de la population mondiale. Cette ressource humaine sera motrice dans la mise en valeur des immenses ressources naturelles du continent.

En 2010, les Africains de Lyon et amis de l'Afrique ont créé un collectif d'associations appelé Africa 50 dont l'objectif était de d'assurer la coordination des différentes associations de culture africaine et des amis de l'Afrique du Grand Lyon en vue de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance des pays africains. Depuis, l'association Africa 50 œuvre à la construction d'une culture commune, d'une vision partagée et d'une stratégie d'action cohérente afin de créer un espace d'échange, de réflexion et d'expression prenant en compte la présence de l'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan indien sur le territoire de la Métropole. L'association Africa 50 a également pour but de coordonner les associations et leurs actions afin de promouvoir ces cultures et animer le territoire lyonnais.

Aujourd'hui, le collectif Africa 50 compte 28 associations membres, représentant plus de 10 pays, et ce collectif veut contribuer au développement du continent africain, en espérant un futur meilleur.

L'association Africa 50 est un acteur important dans la coordination et la promotion des activités des associations de cultures de l'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan indien. Pour ce faire, elle a développé un réseau sur le territoire métropolitain : Espace projets interassociatifs (EPI) Vaulx-en-Velin, Réseau Traces, Maison des solidarités locales et internationales, fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, La Maison d'Haïti, centre social Bonnefoi (Lyon 3ème) ainsi qu'avec les représentations consulaires du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire à Lyon.

L'association Africa 50 organise des événements tout au long de l'année afin de renseigner et faire connaître la culture africaine, en mettant en avant particulièrement 6 grandes thématiques : égalité des droits et citoyenneté, cause féminine, jeunesse et éducation, histoire et mémoire, culture et interculturalité et économie.

### **1° - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2022-1244 du 26 septembre 2022, la Métropole a attribué à l'association Africa 50 une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2022.

Les actions soutenues, à ce titre, sont les suivantes :

- l'organisation de 6 rencontres entre femmes et de 3 manifestations autour de la journée internationale des droits des femmes (rencontre, exposition, conférence),

- plusieurs actions en matière culturelle comme la cour d'Or (la bibliothèque de la diversité culturelle dans la littérature), participation à la Fête de la musique, Saveurs et gourmandises africaines -SAGALY- à Lyon le 8 octobre 2022 : (alimentation étudiants Bellebouffe - Maison des étudiants),

- en matière de promotion de la citoyenneté internationale : déambulation sur le marché des États-Unis à Lyon 8ème, des échanges à la Guillotière avec le centre social Bonnefoi à Lyon 3ème,

- à destination des étudiants : intégration visite de Lyon Presqu'île, intégration visite de Lyon Confluence, rencontre interculturelle au centre social Bonnefoi Lyon 3ème,

- en matière de mémoire, plusieurs événements tout au long de l'année :

. 10 mai 2022 : conférence Le Marronnage dans toutes les Amériques, une histoire trop méconnue par Konyah Tafarup Escalé lyonnaise,

. 13 mai 2022 : cérémonie à Villeurbanne en présence des élus, inauguration du Verger Solitude à Lyon 1<sup>er</sup>,

. 11 novembre 2022 : interventions de la Maison d'Haïti Paris et de l'association Nappy des Iles au Lycée Forest de Saint-Priest ; 21 mai 2022 : ouverture de la cour d'Or, la bibliothèque de la diversité culturelle dans la littérature jeunesse à Lyon,

. 12 novembre 2022 : Tata de Chasselay et le dévoilement des plaques des 25 tirailleurs inconnus à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Tata,

. 6 décembre 2022 : Soldats d'Afrique, combattants de la liberté, 80 ans du Tata de Chasselay Conférence et projection à Lyon : projection en avant-première au Pathé Bellecour du film Tirailleurs,

- enfin, la formation des bénévoles : interventions à la Maison des solidarités, la journée culturelle Burkinabé association des Burkinabé de Lyon (ABL), la fête Nonvitcha association des Béninois de Rhône-Alpes (ABRA), l'indépendance du Bénin ABRA, l'indépendance de la Côte d'Ivoire Communauté ivoirienne de Rhône-Alpes (CIRAL), Mali sur scène Collectif des Maliens de Rhône-Alpes (CMRA).

## 2° - Propositions pour un partenariat triennal

Le rôle fédérateur de l'association Africa 50 et son action de coordination de l'action des associations sont désormais reconnus. De même, la promotion que l'association fait des différentes activités de toutes les associations membres fait d'elle une tête de réseau importante, à laquelle il convient d'assurer une visibilité.

Les actions que l'association conduit dans ce but s'organise autour des thèmes suivants :

- la promotion de la diversité culturelle, notamment à travers la littérature et la gastronomie,
- le devoir de mémoire et la transmission des mémoires partagées entre populations de France et d'Afrique,
- le soutien à l'intégration des étudiants de culture africaine présents à Lyon,
- la promotion et le développement de la citoyenneté, l'égalité des droits, la lutte contre le racisme et les différentes formes de discrimination,
- la formation des bénévoles des associations réunies dans le collectif.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces activités, l'association projette un budget annuel de fonctionnement d'environ 77 000 €. Ses ressources sont issues de ses activités propres et des contributions de ses membres. Les principaux financeurs publics sont l'État (Fonds de développement pour la vie associative), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du nouveau Rhône, la Commune de Villeurbanne et la Métropole.

Au regard des objectifs poursuivis par l'association Africa 50, des activités que déploie l'association, et de leur intérêt pour le territoire, notamment en termes de promotion des diversités et de développement des solidarités, la Métropole souhaite accompagner financièrement celle-ci.

Elle souhaite ainsi conforter l'action de l'association sur la base d'un partenariat qui s'établit dans la durée et, notamment, accompagner cet acteur du territoire dans le développement de ses activités sur les 3 années qui viennent.

Une convention de partenariat triennale est donc proposée dans cette perspective.

## 3° - Programme d'actions de l'association pour 2023 et plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2023, le programme d'actions proposé par l'association, en déclinaison de ses grands objectifs et thèmes d'intervention, est le suivant :

- organisation de SAGALY pour sa 8<sup>ème</sup> édition en 2023. SAGALY met à l'honneur la cuisine camerounaise :

Le buffet afro-gourmand sera repris avec des interventions dans les écoles, l'objectif étant de proposer aux cantines scolaires des repas aux saveurs africaines. D'autres innovations seront mises en œuvre, telles que s'adapter aux changements d'habitudes alimentaires en s'ouvrant sur le concept afro-végan et en favorisant le circuit-court ;

- organisation de la cour d'Or, action de promotion de la diversité culturelle dans la littérature jeunesse : bibliothèque jeunesse incluant des événements en collaboration avec des auteurs jeunesse, avec des établissements scolaires et/ou avec des structures sociales lyonnaises. Une sortie à la découverte des noms Africains dans les rues de la Métropole est prévue, pour faire le lien historique et culturel entre différents pays d'Afrique ou personnages d'origine africaine et la Métropole ; différents événements en collaboration avec des auteurs jeunesse, avec des établissements scolaires et/ou avec des structures sociales lyonnaises auront lieu pour élargir la portée des actions à l'aide de professionnels spécialisés ; des ateliers culturels seront réalisés avec des intervenants spécialisés afin de familiariser les familles aux cultures africaines à travers différents thèmes demandés par les parents inscrits à la bibliothèque ;

- organisation des découvertes littéraires 2023, avec la venue de 5 auteurs résidant en France ;

- transmission des mémoires partagées entre populations de France et d'Afrique :

. reconnaissance et hommage aux combattants africains morts pour la France : commémoration Devoir de mémoire à la Doua (1<sup>er</sup> novembre), Tata sénégalais de Chasselay (11 novembre)

. mémoire migratoire : faire connaître l'histoire partagée qui relie populations françaises et africaines et souligner l'apport des populations sub-sahariennes en Métropole lyonnaise, avec la projection de films, colloques ;

- journée d'intégration des étudiants de culture africaine à Lyon avec soirée festive et parrainage entre les anciens et les nouveaux étudiants sur le territoire, afin de faciliter l'intégration et le bien être des nouveaux arrivants sur le territoire lyonnais ;

- le Mandela Day, évènement que l'association Africa 50 a décidé d'inscrire parmi ses événements récurrents désormais, dans le cadre de l'opération Tout le Monde Dehors proposé par la Ville de Lyon. L'objectif de cette opération est de faire vivre la figure du patrimoine mondial de l'humanité qu'est Nelson Mandela et les valeurs qu'il a incarnées tout au long de sa vie : le combat pour la liberté, l'égalité, la fraternité, les droits humains, la paix et la démocratie ; la lutte contre la discrimination et le racisme ;

- droits des femmes : actions culturelles, rencontres et échanges conviviaux organisés au cours de l'année ;

- formation des bénévoles associatifs du collectif (actions spécifiques envers les étudiants et les responsables associatifs du réseau).

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	10 500	vente de produits et prestations de service	17 500
services extérieurs	7 460	subventions	56 000
autres services extérieurs	59 040	<i>dont Métropole</i>	10 000
		autres produits	3 500
<b>Total</b>	<b>77 000</b>	<b>Total</b>	<b>77 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 10 000 € pour l'année 2023 au profit de l'association Africa 50 pour la réalisation de son programme d'activités annuel.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers la convention d'objectifs triennale.

#### IV - L'association MDEL

Depuis plusieurs années, la Métropole apporte une contribution financière à l'association MDEL qui propose de sensibiliser et former les citoyens aux enjeux européens.

En effet, cette association a pour but d'éduquer les citoyens à la citoyenneté et au civisme européens, ainsi que de les informer sur les réalités et les enjeux de l'Union européenne, y compris sur sa diversité linguistique et culturelle. Cette association a aussi vocation à renforcer les liens entre les citoyens européens et à défendre les valeurs européennes.

Pour conduire à bien ses missions, l'association MDEL déploie de nombreux moyens. Elle crée, édite et partage des outils pédagogiques, elle gère un centre régional de formation européenne, elle s'associe aux instituts culturels des autres pays membres de l'Union européenne, elle travaille avec l'Éducation nationale et un réseau d'acteurs important.

##### 1° - Compte-rendu d'activité pour les années 2021 et 2022

Par délibérations de la Commission permanente n° CP-2021-0439 du 26 avril 2021 et du Conseil n° 2021-0659 du 27 septembre 2021 et n° 2022-1010 du 14 mars 2022, la Métropole a attribué, dans le cadre de ses différents appels à projets internationaux, des subventions d'un montant de 18 000 €, 5 000 € et 21 000 € au profit de l'association pour la réalisation de plusieurs de ces activités en 2021 et 2022.

Marquée par la *Conférence sur l'avenir de l'Europe* (qui s'est déroulée du 9 mai 2021 au 9 mai 2022), cette période a été particulièrement active pour l'association MDEL, qui a réalisé plus de 79 évènements en présentiel, 58 évènements en ligne et a diffusé plus de 2 000 brochures pédagogiques.

Elle a travaillé aux côtés de nombreux partenaires européens, nationaux ou locaux tels que Eurodesk, Euroguidance, le Réseau européen des instituts culturels et de langues, les Universités Lyon 2 et Lyon 3, l'Union régionale des acteurs locaux pour l'Europe ou bien encore le Conseil local de développement de l'ouest lyonnais.

En complément à ses actions et coopérations permanentes, l'association a créé une nouvelle coopération en 2022 avec l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF69). Le but est d'accompagner l'internationalité des collectivités. Deux temps forts ont été organisés dans ce cadre pour sensibiliser et outiller les communes de la Métropole, avec une matinée technique sur la coopération internationale qui a rassemblé 45 Maires, Adjoints, Directeurs de Cabinets ou chargé de missions, et un voyage d'études de 2 jours à Bruxelles avec 24 maires et Directeurs de Cabinet.

De plus, l'association MDEL a animé des sessions de primo-informations sur les financements européens pour les porteurs de projets locaux.

L'association la MDEL a également participé à l'édition 2021 du *Joli Mois de l'Europe via* l'animation du projet balades européennes qui s'est développé comme un outil pédagogique de débat et d'information sur l'Europe au quotidien. En 2021, 12 journées de balades ont été organisées en français, en anglais et en allemand, regroupant 177 personnes d'origines diverses (étudiants, collégiens, élus, professionnels, etc.). Pour le *Joli Mois de l'Europe 2022*, l'association a soutenu, co-organisé et co-animé avec 11 partenaires locaux (associations, comités de jumelage, collectivités, établissements scolaires, etc.) 15 journées d'animations festives et citoyennes, touchant 941 personnes.

L'année 2021 a aussi été l'occasion pour l'association de lancer une nouvelle initiative : Explor'ailleurs. C'est un centre de ressources sur la citoyenneté et les mobilités européennes, qui mutualise les ressources d'*Europe Direct* et d'*Eurodesk*. Les centres *Europe Direct* sont des centres de ressources de la Commission européenne situés dans les territoires, ils contribuent à rapprocher l'Union européenne (UE) des citoyens et à promouvoir la participation de toutes et tous aux débats sur l'avenir de l'UE. Explor'ailleurs a été inauguré le mardi 5 octobre 2021 en présence des élus de la Ville et de la Métropole et de la Commission européenne. En 2022, le centre Explor'Ailleurs s'est installé dans le paysage local : l'association a assuré chaque semaine 2 jours de permanence et a animé des cafés anglais, allemands et espagnols.

Ces 2 dernières années, l'association a aussi renforcé sa présence auprès des jeunes et s'est engagée dans des actions de coopération avec 6 associations de jeunesse : association master de relations internationales de Lyon 3 (AMRI), association lyonnaise de droit européen (ALYDE), association les jeunes européens (JE), association des états généraux des étudiants de l'Europe (AEGEE), Cultures et identités européennes (CUID INSA), ESN Cosmo Lyon.

Ainsi, dans le cadre de sa coopération avec Europe Direct Stuttgart, l'association a participé à une rencontre jeunesse Hey Europe - We are your future !, organisée dans le cadre de la *Conférence sur l'avenir de l'Europe (2021-2022)*. La 1<sup>ère</sup> partie de cette action était un échange en virtuel qui abordait les préoccupations des jeunes des territoires ; s'en est suivi une comparaison des enjeux et challenges identifiés par les jeunes en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne. La 2<sup>ème</sup> partie de la série de discussions s'est déroulée avec les jeunes des 4 pays participants en vue d'approfondir leurs recommandations à l'égard des institutions européennes. Deux jeunes ont été sélectionnées pour représenter le territoire et sont parties échanger à Stuttgart.

Enfin, en 2022, dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse, l'association MDEL a développé plusieurs actions à destination de la jeunesse. Elle a, notamment, ciblé les jeunes éloignés de la question européenne, en informant les 35 animateurs Jeunesse des quartiers priorités de la ville sur les dispositifs de mobilité européenne avec Labo Cités ; ou encore en animant 2 ateliers auprès de 45 jeunes lors des assises de la Jeunesse de Villeurbanne.

## **2° - Propositions pour un partenariat triennal**

Les activités de l'association MDEL participent à la sensibilisation et à l'accompagnement des citoyens sur les grands enjeux européens. Son activité se structure autour des thèmes d'intervention et axes suivants :

- la compréhension par le grand public des enjeux relatifs à la démocratie européenne et la mobilisation du public, notamment en faveur des élections européennes,
- l'éducation aux médias et à l'information,
- la transmission d'une mémoire partagée de la construction européenne (anniversaires et commémorations comme les 70 ans du drapeau européen, des 40 ans de l'hymne européen, des 40 ans de l'espace Schengen, des 75 ans de la déclaration Schuman),
- la promotion des enjeux relatifs à la transition écologique au niveau européen, l'accompagnement de la labélisation Lyon Ville climatiquement neutre et des actions du Green Deal européen.

Enfin, l'association MDEL porte une réflexion collective autour d'un projet de création d'une maison de l'Europe et de l'international.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces activités, l'association projette un budget annuel de fonctionnement d'environ 150 000 €. Ses ressources sont issues de ses activités propres et des contributions volontaires en nature de ses membres. Les principaux financeurs publics sont la Commission européenne, l'État (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), l'Union régionale des acteurs locaux de l'Europe, le Fonds citoyen franco-allemand (FCFA), l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et la Métropole.

Au regard des objectifs poursuivis par l'association la MDEL, des activités que déploie l'association, et de leur intérêt pour le territoire, notamment en termes d'éducation à la citoyenneté et de défense des valeurs européennes, la Métropole souhaite accompagner financièrement celle-ci.

Elle souhaite ainsi conforter l'action de l'association sur la base d'un partenariat qui s'établit dans la durée, et, notamment, accompagner cet acteur du territoire dans le développement de ses activités sur les 3 années qui viennent.

Une convention de partenariat triennale est donc proposée dans cette perspective.

### 3° - Programme d'actions de l'association MDEL pour 2023 et plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2023, le programme d'actions proposé par l'association, en déclinaison de ses grands objectifs et thèmes d'intervention, est structuré autour des 2 axes suivants :

- la citoyenneté européenne vécue sur le territoire. Les actions conduites en 2023 ont pour objectif de consolider le rôle de guichet unique sur l'Europe de l'association, au sens où celle-ci est un lieu ressources Europe, présent au quotidien, accessible et gratuit pour tous les usagers.

Dans ce rôle, il s'agit d'accompagner et de conseiller les usagers sur les financements européens, de les sensibiliser à la citoyenneté européenne et de mettre à leur disposition un conseiller numérique citoyenneté.

Il s'agit aussi de conseiller les usagers sur la mobilité internationale, valoriser la coopération interculturelle, accompagner les établissements scolaires en ce sens, travailler en coopération avec les étudiants, les associations étudiantes et les jeunes militants, animer les réseaux européens locaux et transfrontaliers,

- stimuler le débat citoyen sur les grands enjeux d'actualité européenne 2023 : l'association MDEL souhaite offrir un espace de débat pour engager la réflexion et permettre aux citoyens d'être instruits sur leur citoyenneté européenne et les droits qui en découlent.

Pour atteindre cet objectif, l'association MDEL réalise les actions suivantes :

- animer un temps fort européen lors du *Joli Mois de l'Europe*,
- organiser des balades européennes Énergie lors du festival de l'Eau à Lyon,
- préparer une campagne citoyenne pour les élections au Parlement européen en 2024,
- réaliser un spectacle pour les 60 ans du traité de l'Élysée et organiser un projet d'échange de jeunes,
- célébrer l'entrée de la Croatie dans la zone euro et la zone Schengen ainsi que les 50 ans de l'Irlande dans l'Union européenne,
- faire émerger un dialogue interculturel sur les valeurs européennes de solidarité et de paix,
- lutter contre la désinformation sur l'actualité européenne.

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	4 400	ventes, prestations	2 000
services extérieurs	27 300	subventions d'exploitation <i>dont Métropole</i>	100 280 21 000
autres services extérieurs	7 280	autres produits	18 600

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel	81 900		
emploi et contributions volontaires en nature	31 000	contributions volontaires en nature	31 000
<b>Total</b>	<b>151 880</b>	<b>Total</b>	<b>151 880</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 21 000 € pour l'année 2023 au profit de l'association MDEL pour la réalisation de son programme d'activités annuel.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers la convention d'objectifs triennale.

En synthèse, il est proposé à la Commission permanente d'approuver :

- les conventions de partenariat triennales à passer avec ces associations pour la période 2023-2025 fixant les grands objectifs communs,
- l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 71 000 €, pour la mise en œuvre des programmes d'actions 2023 au titre de l'action internationale.

Pour les années 2024 et 2025, l'attribution de subventions d'un montant équivalent sera soumise, par voie d'avenant, et sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la collectivité, au vote de l'assemblée, sur présentation par l'association d'un compte-rendu d'activité de l'année écoulée et de son programme prévisionnel d'actions pour l'année à venir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - les conventions de partenariat triennales pour la période 2023-2025, à passer entre la Métropole et les associations Nouvel institut franco-chinois, Africa 50 et MDEL, définissant le cadre d'intervention pour les 3 ans ainsi que les conditions de versement de la subvention pour l'année 2023,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2023,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Africa 50 pour son programme d'actions 2023,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de l'association la MDEL pour son programme d'actions 2023.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** globale de fonctionnement en résultant, soit 71 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308937-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---